EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procurations : 3

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date du : 30/01/2012

Affichage en date du : 30/01/2012

Publication de la présente en date du :

Réception en préfecture :

N° **2012-02-06**

L'an deux mille douze
le six février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Chantal SIMON-GUILLOU ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Yvonne THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT.

Secrétaire de Séance : Mme Martine BIZIEN

Objet : **Fixation des tarifs de location des logements communaux pour 2012.**

M. Damien DESCHAMPS, Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des logements communaux pour 2012.

Il est rappelé que l'indice de référence des loyers, créé en 2006, est calculé sur une base 100 au 4ème trimestre 1998. Pour le calcul des loyers 2012, les indices de référence sont 118,70 pour le 3ème trimestre 2010 et 120,95 pour le 3ème trimestre 2011, soit une augmentation de 1,89 %.

Il propose d'en faire application, conformément au tableau suivant, en arrondissant à l'euro inférieur le montant ainsi obtenu.

Dans l'attente de leur réhabilitation, les logements d'urgence de La Trinité ne seront plus mis à disposition par la commune. En remplacement, les deux logements de l'ancien groupe scolaire Eric Tabarly seront proposés comme logements d'urgence dès qu'ils seront en état d'accueillir des locataires.

M. Damien DESCHAMPS propose d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

N° d'ordre	Type	Surface	Adresse	2011	2012
				Délib CM 07.02.11	**Proposition**
1	F4 lgt d'urgence	113 m²	4, rue Anatole Le Braz	585 €	**596 €**
2	F3	78 m²	G.S. de la Trinité	Loué	Révision suivant bail
3	studio lgt d'urgence	38 m²	4, rue Anatole Le Braz	218 €	**222 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***MODIFIE*** et ***APPROUVE*** les tarifs proposés pour l'année 2012 tels que proposés ci-dessus,

- ***DIT*** que les crédits relatifs aux recettes correspondantes seront inscrits au budget principal, section de fonctionnement, chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », article 752 « Revenus des immeubles ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 février 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120206-2012_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012
Publication : 09/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation